| CONSEIL MUNICIPAL | | |
|--|--|--|
| SEANCE DU 22 OCTOBRE 2013 | | |
| L'an deux mil treize, le vingt-deux octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean- Paul LERAY, Maire. | | |
| Présents: M. Jean-Paul LERAY, Maire M. Bernard CHAZELAS, Jean-Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints M. Jacques CHEVALIER, Conseiller municipal délégué M. MMES Régine CORMIER, Nicolas BOUCHER, Annie BARDOUL, Philippe BRIAND, Paul PIPAUD, Conseillers municipaux Absents excusés: M. Georges LECLEVE, Adjoint, pouvoir donné à M. Bernard CHAZELAS M. Michel GRAVOUIL, Conseiller municipal, pouvoir donné à M. Jean-Paul LERAY, MME Marie-Josèphe BATARD, Conseillère municipale, M. Eric LOMBREY, Conseiller municipal, pouvoir donné à M. Nicolas BOUCHER MME Alice BICZYSKO, Conseillère municipale, MME Michèle FRANCHETEAU, Conseillère municipale, pouvoir donné à M. Jean-Pierre GRANDJOUAN M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal, | | |
| A été élue secrétaire de séance : MME Régine CORMIER | | |
| | | |

<u>Compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2013</u> : Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

► DE-2013/96 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

28 octobre 2013

Date d'affichage

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

| Date du | Société | Société Objet du marché M | |
|----------|---|--|-------------|
| marché | | | |
| 10/09/13 | COFELY SERVICES – GDF SUEZ (44220 COUËRON) | | |
| 12/09/13 | CDC CONSEILS (44270 MACHECOUL) Travaux salle Ellipse: Travaux topographiques complémentaires en vue de l'implantation des travaux prévus de voirie et de stationnement SAUR (44310 ST PHILBERT DE GRANDLIEU) Travaux STEP – Equipement de débitmétrie sur le poste de refoulement de Saint-Hilaire | | 360,00 € |
| 26/09/13 | | | 10 920,12 € |
| 01/10/13 | PEDEAU BATIMENT (44680 CHEMERE) | Travaux bâtiment des associations : Réalisation de fondations | 2 378,69 € |
| 02/10/13 | 0/13 HORIS SERVICES (77292 Restaurant scolaire : Entretien appareils : Filtr pour fontaines, ventilateur sur armoire | | 551,55€ |

Commune de CHEMERE

| | 1 | | |
|----------|--|---|---|
| 02/10/13 | FOUSSIER (44332 NANTES) | négative Travaux salle Ellipse : Système de cylindres électroniques Blue Smart | 6 331,51 € |
| 02/10/13 | EIDER 49 (49125 BRIOLLAY) | Entretien plan d'eau Parc de loisirs : Extraction Légéria dense sur 2 jours | 2 700,00 € |
| 03/10/13 | HORIS SERVICES (77292 MITRY MORY CEDEX) | Restaurant scolaire : Contrat annuel de maintenance matériels (Nov 2013 à nov 2014) | 1 202,56 € |
| 08/10/13 | JACKY JOUSSE (44680 CHEMERE) | 1 aspirateur ROWENTA RO58511 pour mairie | 216,97 € |
| 08/10/13 | PINSON JOËL (44680 CHEMERE) | Travaux d'aménagement de sécurité carrefour allée des Pierres Rousses avec la rue de Pornic et rue de Saint-Hilaire | 13 200,00 € |
| 08/10/13 | SEDI (30700 UZES) | Mobilier salle Ellipse: - 400 chaises (300 grises et 100 bordeaux) - 4 diables de transport pour chaises - 55 tables pliantes rectangulaires - 3 chariots de transport de 20 tables - 30 tables rondes - 3 chariots de transport pour tables rondes | 20 493,13 € |
| 09/10/13 | GDF SUEZ (92400 COURBEVOIE) | Salle Ellipse : Contrat de souscription gaz du 01/10/13 au 30/09/16 | 173,76 €/Abonnement annuel 0,0514 €/Kwh |
| 15/10/13 | FF SERVICE (44320 ARTHON EN RETZ) | Nettoyage et désinfection des vestiaires et douches du stade de football | 2 280,00 € |
| 15/10/13 | HORIS SERVICES (77292 MITRY MORY CEDEX) | porte et résistance sur congélateur | |
| 16/10/13 | ISS (44360 VIGNEUX DE BRETAGNE) | Restaurant scolaire : Contrat annuel de mise en | |
| 21/10/13 | METRO NANTES (44000 NANTES) | Equipement salle Ellipse : 34 lots de 12 verres | 425,00 € |

| Accusé de réception en préfecture | |
|-----------------------------------|--|
| 044-214400400- | |
| Date de télétransmission : | |
| Date de réception préfecture : | |

► DE-2013/97 – Révision accélérée du Plan local d'urbanisme (PLU) : Approbation du projet

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2013/47 en date du 17 avril 2013 prescrivant la révision accélérée du PLU et fixant les modalités de concertation,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2013/78 en date du 2 juillet 2013 tirant le bilan de la concertation.

Vu le compte-rendu de la réunion de l'examen conjoint du 9 juillet 2013 avec les personnes publiques associées,

Vu l'arrêté municipal n°2013/47 en date du 5 août 2013 soumettant à enquête publique le projet de révision accélérée du PLU et comprenant le compte-rendu de la réunion de l'examen conjoint avec les personnes publiques associées et les avis du Conseil général et de la DREAL,

Vu le rapport de l'enquête et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que le projet de révision accélérée du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ➤ décide d'approuver le dossier de la révision accélérée du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- indique que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et le dossier tenu à la disposition du public.
 - Mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- ➤ indique que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception par le Préfet de Loire-Atlantique et après accomplissement des mesures de publicité.

| Accusé de réception en préfecture |
|-----------------------------------|
| 044-214400400- |
| Date de télétransmission : |
| Date de réception préfecture : |

▶ DE-2013/98 – Révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) : Prescription

Monsieur le Maire, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal, l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser le PLU. En effet, il y a lieu de procéder à cette dernière afin de procéder :

- A la mise en compatibilité avec le Grenelle de l'Environnement,
- A la mise en compatibilité avec le Scot (Schéma de cohérence territoriale) du Pays de Retz,
- A l'intégration des zones humides,
- A l'intégration des données du Programme local de l'Habitat (PLH),
- A des rectifications techniques suite erreurs constatées à la mise en place du PLU initial.
- A la rectification de zonage de la zone d'activité du Chemin Saulnier,
- A l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU,
- A l'étude de demandes diverses des habitants.

La commission de révision du PLU, réunie le 27 août 2013, propose aux membres du Conseil municipal de lancer cette procédure.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L 123-1 et suivants et les articles R 123-1 et suivants,

Considérant que la révision du PLU aurait un intérêt évident pour une gestion du développement durable communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles R 123-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
- de donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique du PLU;
- de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à la révision du PLU

La présente délibération sera transmise au Préfet et notifiée :

- aux présidents du Conseil régional et du Conseil général,
- aux présidents de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre de métiers et de la Chambre d'agriculture,
- aux Présidents du syndicat mixte du SCOT du Pays de Retz et de la communauté de communes Cœur Pays de Retz.

Conformément à l'article R 123-24 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal.

| Accusé de réception en préfecture |
|-----------------------------------|
| 044-214400400- |
| Date de télétransmission : |
| Date de réception préfecture : |

➤ DE-2013/99 – Communauté de communes Cœur Pays de Retz : Modification des statuts

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la communauté de communes, accompagnée par le bureau d'étude SEMAPHORES, mène depuis 2012 une réflexion sur la structuration de ses compétences actuelles et sur les perspectives de transfert de nouvelles compétences.

Sur la base de ce travail, le conseil communautaire, par délibération n° CC-2013-47 du 26 septembre 2013, a décidé de transférer à la communauté de communes Cœur Pays de Retz la compétence assainissement collectif, de modifier la rédaction de la compétence tourisme en ajoutant une rubrique sentier de randonnées et de modifier en conséquence, avec effet au 1^{er} janvier 2014, l'article 4 « compétences » des statuts de la communauté de communes Cœur Pays de Retz comme suit :

| Ancienne rédaction | Nouvelle rédaction |
|--|--|
| Assainissement Non Collectif: Diagnostic, mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif comprenant: - contrôle initial des installations neuves ou réhabilitées, - contrôle périodique, - entretien des dispositifs, interventions d'urgence. | Assainissement Collectif et Non Collectif: Etudes, élaboration des zonages d'assainissement, réalisation et exploitation des ouvrages et installations nécessaires pour la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées. Diagnostic, mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif comprenant: - contrôle initial des installations neuves ou réhabilitées, - contrôle périodique, - entretien des dispositifs, - interventions d'urgence. |
| Tourisme: promotion et actions touristiques | Tourisme: Promotion et actions touristiques Sentiers de randonnée: Conception des circuits: Réalisation du plan de signalétique et du plan de gestion, Aménagement des circuits: Mobilier, Signalétique directionnelle (balisage peinture, poteaux directionnels, panneaux de départ) Signalétique touristique; Travaux divers nécessaires à la création du circuit. |

• Communication : promotion des circuits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents la modification des statuts de la Communauté de communes Cœur Pays de Retz, telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

| Accusé de réception en préfecture |
|-----------------------------------|
| 044-214400400- |
| Date de télétransmission : |
| Date de réception préfecture : |

► DE-2013/100 – Assainissement collectif : Travaux sur le bâtiment de la station d'épuration

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« La commission « Environnement » s'est réunie le 17 septembre afin de prendre connaissance des nouvelles propositions de la SAUR pour éviter les inondations de la station d'épuration. La proposition consiste à surélever le plancher du bâtiment d'exploitation de 10 cm et de créer un blocage du poste toutes eaux pour limiter les risques de surdébit sur le bassin d'aération.

Lors de sa réunion du 18 juin 2013, le Conseil municipal avait décidé de réaliser des travaux sur la STEP pour un montant de 21 360.96 € HT. (Pour la STEP : réhausse de l'armoire électrique de commande, création d'une prise groupe électrogène, nettoyage des ouvrages, la modification de la clôture et création de l'aire de retournement ; et pour le PR route de Saint Hilaire : prise groupe électrogène et équipement de débitmétrie et clapet).

Pour les travaux de modification de la clôture, une rencontre a eu lieu avec la SAUR et a permis de mieux cerner le problème d'évacuation des boues. Ce poste est maintenant estimé à $19807,39 \in HT$ et les travaux sur le bâtiment sont estimés à $18019,07 \in HT$. Le montant total de ces 2 postes de travaux s'élève donc à $59187,42 \in HT$.

Les travaux de sécurisation de la liaison entre la station et le poste de relevage principal estimés à $8\,282,92\,\in H.T.$ pourraient être réalisés suite à l'obtention d'une subvention d'un montant de $7\,644.70\,\in$ de l'Agence de l'eau pour l'équipement de débitmétrie et clapet pour le PR route de Saint Hilaire. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'effectuer tous les travaux sus-mentionnés pour un montant total de 67 470,34 € H.T.,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

| Accusé de réception en préfecture |
|-----------------------------------|
| 044-214400400- |
| Date de télétransmission : |
| Date de réception préfecture : |

► DE-2013/101 – Communauté de communes Cœur Pays de Retz - Programme local de l'habitat (PLH) 2013-2019 : Avis sur le projet arrêté

Monsieur le Maire, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal le projet du Programme local d'habitat (PLH) 2013-2019 de la communauté de communes Cœur Pays de Retz, tel qu'arrêté par délibération CC-2013-51 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2013.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet, émet à l'unanimité des membres présents, un avis favorable au projet du PLH 2013-2019 de la communauté de communes Cœur Pays de Retz.

| Accusé de réception en préfecture |
|-----------------------------------|
| 044-214400400- |
| Date de télétransmission : |
| Date de réception préfecture : |

► DE-2013/102 – Budget Commune 2013 : Décision modificative n°3

Afin de régulariser et d'intégrer de nouvelles dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de la DM n°3 du budget communal.

Cette DM n°3 s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement 21 928,00 €uros - Section d'investissement : 27 026,00 €uros

| Article | Dépenses | Recettes |
|--------------------------------|--------------|-------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| D 61521 | 1 808,00 € | |
| D 61522 | 9 112,00 € | |
| D 61558 | 8 000,00 € | |
| D 6288 | - 2 910,00 € | |
| D 63512 | - 4 803,00 € | |
| D 6478 | 1 885,00 € | |
| D 6534 | 5 926,00 € | |
| D 6558 | 2 910,00 € | |
| R 6419 | | 3 505,00 € |
| R 70311 | | 2 124,00 € |
| R 70323 | | 163,00 € |
| R 70878 | | 3 144,00 € |
| R 7388 | | 784,00 € |
| R 74121 | | 2 586,00 € |
| R 74127 | | 6 056,00 € |
| R 74718 | | 339,00 € |
| Total section de | 21 928,00 € | 21 928,00 € |
| fonctionnement | | |
| INVESTISSEMENT | | |
| D 165 | 350,00 € | |
| D 202-155 | 3 000,00 € | |
| D 2313-163 | 23 676,00 € | |
| D 2315-121 | -50 000,00 € | |
| D 2315-163 | 50 000,00 € | |
| R 10223 | | 16 501,00 € |
| R 1322-117 | | 3 399,00 € |
| R 1342 | | 6 776,00 € |
| R 165 | | 350,00 € |
| Total section d'investissement | 27 026,00 € | 27 026,00 € |

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents la DM n°3 du budget communal telle qu'elle leur a été présentée par Monsieur le Maire.

| Accusé de réception en préfecture |
|-----------------------------------|
| 044-214400400- |
| Date de télétransmission : |

Date de réception préfecture :

► DE-2013/103 – MAPA Travaux salle multifonctions « Ellipse » : Avenant

Monsieur Jean-Paul LERAY, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal le projet d'avenant pour les travaux supplémentaires à la salle multifonctions « Ellipse »

Lot n°2: Gros œuvre

Modification des travaux : Réalisation quai d'accès scène

| | Montant HT | Taux de la TVA | Montant TTC |
|--------------------|--------------|----------------|--------------|
| Marché initial | 251 331,49 € | | 300 592,46 € |
| Avenant n°1 | 1 183,42 € | 19,60 % | 1 415,37 € |
| Avenant n°2 | 2 487,40 € | | 2 974,94 € |
| Nouveau montant du | 255 002,31 € | | 304 982,76 € |
| marché | | | |

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, approuvent à l'unanimité, l'avenant tel qu'il leur est présenté, et autorisent Monsieur le Maire à le signer.

| Accusé de réception en préfecture | | |
|-----------------------------------|--|--|
| 044-214400400- | | |
| Date de télétransmission : | | |
| Date de réception préfecture : | | |

► DE-2013/104 – Occupation du domaine public

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que le propriétaire du bureau de tabac sollicite l'occupation du domaine public d'environ 2,20 m² devant le bureau de tabac pour l'installation d'une plateforme élévatrice afin de se conformer à la réglementation d'accessibilité des établissements recevant du public.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide, par 13 voix « Pour » et 1 « Abstention », d'autoriser le propriétaire du bureau de tabac à installer une plateforme élévatrice sur le domaine public sous réserve :

- Que l'équipement devra se situer à gauche de l'entrée actuelle (côté mairie),
- D'effectuer à sa charge la dépose et la repose de la poubelle,
- de déplacer sa caisse située sur la rue de Saint Hilaire afin de libérer le trottoir,
- de laisser accessible le compteur d'eau (La SAUR devra au préalable donner son accord pour l'emplacement du compteur d'eau).

| Accusé de réception en préfecture |
|-----------------------------------|
| 044-214400400- |
| Date de télétransmission : |
| Date de réception préfecture : |

► DE-2013/105 – Salle de sports : Télésurveillance

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que la télésurveillance installée à la salle municipale donne satisfaction.

Il est proposé d'installer le même système à la salle des sports pour un coût estimé à 42,50 €/mois H.T.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'installer un système de télésurveillance à la salle de sports,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

| 044-214400400- | |
|--------------------------------|--|
| Date de télétransmission : | |
| Date de réception préfecture : | |

► DE-2013/106 – Participation aux frais de scolarité à une CLIS (Classe d'intégration scolaire)

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que par lettre du 16 septembre 2013, la commune de SAINTE PAZANNE a sollicité la participation financière de la commune pour la scolarisation d'un enfant dans une classe CLIS de son groupe scolaire « Maurice Pigeon ».

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la participation financière de la commune à ces frais de scolarité.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de la commune de SAINTE PAZANNE du 16 septembre 2013 sollicitant la participation financière de la commune, d'un montant de 512,42 €, pour la scolarisation d'un enfant de CHEMERE dans une classe « CLIS » de SAINTE PAZANNE,

Après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents le versement à la commune de SAINTE PAZANNE d'une participation de 512,42 € pour l'année scolaire 2012/2013.

| Accusé de réception en préfecture |
|-----------------------------------|
| 044-214400400- |
| Date de télétransmission : |
| Date de réception préfecture : |

► DE-2013/107 – Ecole publique « Armelle CHEVALIER » : Animation et surveillance durant la pause méridienne

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que lors du Conseil d'école en date du 15 octobre 2013, les parents d'élèves de l'école « Armelle CHEVALIER » ont sollicité un temps d'animation durant la pause méridienne.

L'école « Notre Dame » bénéficiant de ce service, il est proposé de demander à la communauté de communes Cœur Pays de Retz de mettre en place ce service supplémentaire.

Par ailleurs, il est également constaté que pendant un temps assez court, une seule surveillante reste sur la cour pour encadrer environ 80 enfants. Afin de régler ce problème, il est proposé de demander à l'AFR de venir chercher au portail, les enfants qui déjeunent à la cantine.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de solliciter la communauté de communes Cœur Pays de Retz pour la mise en place d'un temps d'animation à l'école « Armelle CHEVALIER » durant la pause méridienne,
- de solliciter l'AFR pour venir chercher au portail, les enfants qui déjeunent à la cantine.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

| Accusé de réception en préfecture | |
|-----------------------------------|--|
| 044-214400400- | |
| Date de télétransmission : | |
| Date de réception préfecture : | |

► DE-2013/108 – Demande de travaux

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que l'USC – section pétanque sollicite la mise en place de protections autour du boulodrome (rondins en bois ou autres) afin d'éviter que les boules n'aillent sur la pelouse ou sous les sapins. Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de répondre favorablement à la demande de l'USC section pétanque,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

| Accusé de réception en préfecture |
|-----------------------------------|
| 044-214400400- |
| Date de télétransmission : |
| Date de réception préfecture : |

➤ Informations diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des dates retenues pour :

- les Vœux 2014 et l'inauguration de la salle « Ellipse » : Samedi 18 janvier 2014 à 16 heures.
- le Repas des Aînés : le jeudi 13 février 2014 à la salle « Ellipse ».

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

| Année | N° dossier | Adresse du bien | Section | N° | Superficie totale | Exercice droit de |
|-------|------------|--------------------|---------|--------|----------------------|-------------------|
| | | | | | | préemption |
| 2013 | 24 | 11 rue des | G | 1103 | 1125 | non |
| | | Chaumes | | | | |
| 2013 | 25 | 47bis rue du | F | 1566 | 432 | non |
| | | breil | | | | |
| 2013 | 26 | 41 rue de la | G | 2276 | 1122 | non |
| | | treille | | | | |
| 2013 | 27 | 11 rue de la | G | 2138, | 743 | non |
| | | treille | | 2141P, | | |
| | | | | 2147, | | |
| | | | | 2967P | | |

PERMIS DE CONSTRUIRE

| A 1024 | 01/10/2013 | MELLERIN Christophe | 37 rue de la Bride à Mains | G 3038 | Maison d'habitation |
|--------|------------|-----------------------|-------------------------------|--------|------------------------|
| A 1025 | 03/10/2013 | COMMUNE DE CHEMERE | 17 rue de Nantes | G 3071 | Bâtiment administratif |

DECLARATIONS PREALABLES

| T CELL | ATIONSTI | EILIBEES | | | |
|--------|------------|--|----------------------------|---------|----------------------------|
| N° | Date dépôt | Demandeur | Adresse | Réf cad | Objet |
| A 2045 | 05/09/2013 | SAINT LYS Yannick et VAUGRENARD Christele | 47 bis rue du Breil | F 1566 | Surélévation habitation |
| A 2046 | 06/09/2013 | GUILBAUD Anthony | 24 rue des Moissonneurs | G 2915 | Clôture |
| A 2047 | 11/09/2013 | AMICE Jean-Pierre | 44 bis rue du Brandais | G 2747 | Préau |
| A 2048 | 11/09/2013 | RENAUDINEAU Jean-Louis | 30 rue de la Treille | G 1633 | Clôture |
| A 2049 | 11/09/2013 | BLAIN Thierry | 3 impasse des | G 2708 | Clôture |

| | | | Charmilles | | |
|-------|---------------|--------------------|-----------------------------------|--------------|----------------------|
| A 205 | 0 12/09/2013 | FORGET Bruno | 36 Rue de Pornic | G 1595 | Fermeture préau |
| A 205 | 51 21/09/2013 | MEYNIEL Franck | 22 rue des Genêts | G 2366 | Transformation |
| | | | | | garage en buanderie |
| A 205 | 52 25/09/2013 | POULAIN Bernard | 18 Impasse de la ville en bois | F 902 | Préau |
| A 205 | 3 25/09/2013 | Commune de CHEMERE | 12 rue de Pornic | G 343 et 344 | Ravalement de façade |

Séance levée à 22 heures 40 minutes.

| Annie BARDOUL : | Marie-Josèphe BATARD : Excusée |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Alice BICZYSKO : Excusée | Nicolas BOUCHER : |
| Philippe BRIAND : | Bernard CHAZELAS : |
| Jacques CHEVALIER : | Régine CORMIER : |
| Michèle FRANCHETEAU : Excusée | Jean-Marie GATARD : |
| Jean-Pierre GRANDJOUAN: | Michel GRAVOUIL : Excusé |
| Georges LECLEVE : Excusé | Jean-Paul LERAY: |
| Lionel LESCURAT : Excusé | Eric LOMBREY: Excusé |
| Paul PIPAUD : | |